

ASSOCIATION ARTYARD

Association ARTYARD

9 rue Traversière
94140 Alfortville
FRANCE

Mme HONORE Angélique
Trésorière

OBJET : RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION ARTYARD POUR L'ANNÉE 2019

Produits

En 2019, le total des Produits d'exploitation est de **129.064,12 euros** dont :

- la subvention octroyée par la municipalité, d'un montant de **124.000 euros**.
- l'aide de l'État pour les salaires, à hauteur de **561,11 euros**.
- l'apport des dons et adhésions, à hauteur de **1.245 euros**
- autre produit de gestion courante pour **1,01 euros**
- les productions vendues de services, d'un montant de **3.257 euros**.

Par conséquent, l'écart entre le total des Produits d'exploitation de l'année 2019 et celui de 2018 est de 28.831,13 euros.

Charges

Le total des Charges d'exploitation pour l'année 2019 représentent un montant total de **119.546,55 euros**, réparties comme suit.

Les salaires, indemnités, charges sociales, impôts et taxes assimilées représentent en 2019 un coût de **88.377,59 euros** (74%). Pour mémoire, en 2019, l'association compte 3 salarié.e.s à temps pleins (dont une ayant évolué vers un temps partiel en fin d'année), 1 temps partiel et 2 volontaires en service civique.

Il est constaté une augmentation de ces charges de 30.803,04 euros.

La part de notre budget dédiée à l'artistique en 2019 représente **24.540,60 euros** (honoraires artistes, frais de production, frais de transport, prestations de services etc.) (20,5%).

Les charges liées aux activités artistiques augmentent de 2.182,94 euros par rapport à l'exercice antérieur.

Les dépenses courantes en 2019 représentent un coût de **5.068,93 euros** (assurance, banque, internet, produits d'entretien et comptabilité etc.) (4,2%). Ces dépenses restent sensiblement les mêmes qu'en 2018 (5.353,06 euros).

Une dotation aux amortissements de 1559,43 euros est constatée, elle correspond à du matériel acheté (un poste informatique et un socle pour une exposition), la dotation aux amortissements correspond à la dépréciation comptable d'un bien immobilisé.

La différence entre le total des Produits d'exploitation et celui des Charges d'exploitation laisse donc apparaître un solde créditeur de notre compte de résultat de 9.517,57 euros.

Il est proposé de reporter ce résultat positif sur le budget de 2020.

Conclusion

En 2019 notre situation de trésorerie a été bonne, ce qui nous a permis d'appliquer une première augmentation des salaires. Cela a également contribué à l'embauche d'une nouvelle chargée des publics et de la médiation, Mme Mathilde Ericka Michel, en CDD pour 15 mois.

La programmation a pu reprendre son rythme habituel de 3 grandes expositions + des exposition-vitrines et des événements sur la saison 19-20.

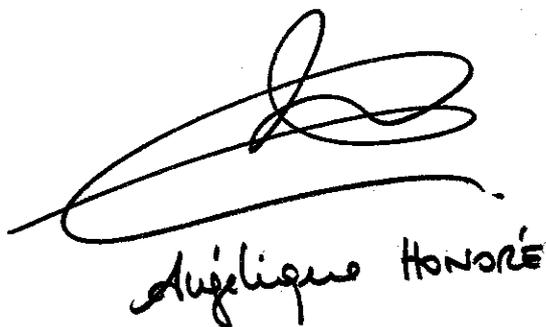
Nous maintenons notre souhait d'effectuer des réserves pour investir dans l'aménagement d'un roof-top qui pourrait avoir une « petite » activité lucrative. En plus des coûts des travaux (pris en charge par la Municipalité), des frais estimés à 40.000 euros seraient à prévoir pour la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Nous avons, en 2019, provisionné le salaire de Mathilde Ericka Michel jusqu'à fin décembre 2020.

En conclusion les 124.000 euros reçus de la municipalité sont entièrement nécessaires pour le bon fonctionnement de la vie associative d'Artyard et du CAC La Traverse. Des fonds supplémentaires restent à collecter si l'association veut pérenniser l'emploi de sa chargée des publics et de la médiation : Mme Mathilde Ericka Michel.

Nous rappellerons enfin que tous les documents comptables sont à disposition au siège de notre association.

Fait à Alfortville, le 20 septembre 2020.



Angélique Honoré